

BIEN VENDRE LA SECURITE

- FORMATION DES CONSEILLERS EN FORMATION -

PRO-291.39-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Responsables d'organismes de formation et conseillers en formation devant commercialiser et organiser des actions de formation en sûreté, santé et sécurité au travail.

Prérequis

Connaître le milieu de la formation professionnelle

Type d'action

- Action de formation professionnelle continue dépendant de l'article L6313-1 du code du travail, pouvant correspondre aux types d'actions suivants :
 - Adaptation et développement des compétences (L6313-3)
 - Promotion professionnelle (L6313-4)
 - Conversion (L6313-6)
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42866 – Santé sécurité au travail

NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Santé et sécurité : 4^{ème} partie du code du travail
- Responsabilités : code civil et code pénal
- Arrêtés complémentaires selon les domaines de formation

Durée

- 7 à 35 heures (1 à 5 jours)
- La durée de la formation varie selon le nombre de domaines à aborder, en matière de compétences techniques de l'apprenant :
 - 1 jour = 1 compétence technique (ex. : habilitations électriques)
 - 5 jours = toutes les compétences techniques du catalogue
- La durée est déterminée après un entretien préalable d'évaluation des connaissances déjà possédées par l'apprenant, conduit par un responsable qualifié d'ALTER EGO PRP
- La durée dépend également de la nature de la formation : initiale ou maintien et actualisation des compétences

Périodicité

A définir par l'employeur.

Actualisation recommandée à chaque évolution importante des produits soumis à une réglementation ou à un référentiel de certification, d'habilitation ou d'agrément

Nombre de participants par groupe

8 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formation en partie animée par un ou plusieurs représentants de la direction d'ALTER EGO PRP, experts du management des organismes de formation, de la réglementation, ainsi que de la sûreté et de la santé / sécurité au travail.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de mener des rendez-vous commerciaux avec des acheteurs de formations, de promouvoir les produits grâce à sa connaissance technique et réglementaire, et de prendre toutes les dispositions garantissant une organisation matérielle conforme des actions vendues.

Programme détaillé de la formation

- **Module « technico-commercial »**
 - ↳ Le paysage des formations sécurité en France
 - ↳ Les attentes des commanditaires :
 - Leurs motivations et leurs freins à former le personnel
 - Leurs expériences fréquentes
 - Les prestations annexes
 - Le service après-vente
 - ↳ La valeur ajoutée d'un véritable conseil professionnel
 - ↳ Se démarquer pour être choisi :

- La crédibilité par l'exactitude et la précision
- La qualité de la communication

■ Module « qualité des organismes de formation »

- ↳ Différence entre les formations obligatoires et la Formation Professionnelle Continue (FPC) :
 - Les règles imposées aux financeurs de la FPC
 - Rôle des URSSAF et des autres acteurs de la FPC (OPCA...)
 - Reconnaissance de la qualité des organismes (Datadock vs certifications et labels)
- ↳ Les démarches et documents du ressort de l'organisme
 - Analyse des besoins et conseil adapté
 - Devis, convention, attestation de fin de formation, facture
 - Analyse des résultats du stagiaire (compétences acquises et satisfaction)

■ Module « connaissance des grands principes de la sécurité au travail »

- ↳ Contexte historique et culturel de la sécurité :
 - Les enjeux de la sécurité pour l'entreprise
 - Intérêt des systèmes de managements et des référentiels S&ST
- ↳ Contexte réglementaire et juridique :
 - Ce que contient la 4^{ème} partie du code du travail
 - Obligations légales en matière de prévention des accidents de travail et maladies professionnelles
 - Jurisprudences relatives à l'obligation de résultat de l'employeur
 - La responsabilité civile et pénale du dirigeant
- ↳ Notions élémentaires relatives aux :
 - Principales différences et similitudes entre le secteur privé et le secteur public
 - Institutions représentatives du personnel
 - Acteurs de la prévention extérieurs aux entreprises
- ↳ Les formations obligatoires à l'embauche et leurs renouvellements
- ↳ La façon dont les formations doivent être réalisées selon le code du travail
- ↳ Les documents obligatoires qui font référence à des obligations de formation :
 - DUER, PP, PPSPS, BDES, PAPRPACT...
 - Fiches d'entretiens professionnels, plan de formation

■ Module « connaissances techniques spécifiques »

- ↳ Pour chaque domaine :
 - La définition du domaine et la réglementation correspondante
 - La problématique : risques / mesures de prévention obligatoires / moyens de l'employeur
 - Choisir de proposer une formation « catalogue » ou sur mesure
 - Les points de vigilance quant à l'organisation matérielle
 - Les outils d'aide à la compréhension, à la communication et à la prise de décision
 - Les arguments de vente
- ↳ Domaines de compétences (selon la durée prévue pour la formation) :
 - Formations de formateurs
 - CHSCT / CSE secteur privé, CHSCT secteur public, personnes compétentes en prévention
 - Analyse des accidents de travail et maladies professionnelles

- Document unique d'évaluation des risques
- Plans spécifiques à certaines interventions
- Management de la sécurité et responsabilités
- Vérification des équipements de protection individuelle
- Travaux en hauteur, harnais
- Echafaudages roulants et de pied (dont habilitations CARSAT)
- Signalisation temporaire de chantier
- Espaces confinés, CATEC®, appareils respiratoires isolants
- Intervention à proximité de réseaux (AIPR)
- Autorisations de conduite et CACES® (engins de chantier, engins d'espaces verts, ponts roulants, chariots de manutention, transpalettes et gerbeurs, plateformes élévatrices mobiles de personnes, grues auxiliaires...)
- Inspections règlementaires des équipements de levage et de terrassement
- Gestes et postures de manutention manuelle, manutention de personnes, travail sur écran
- Risques chimiques
- Habilitations électriques
- Initiation au secourisme, sauveteur secouriste du travail (SST), formation de formateur SST, formations secourisme spécifiques
- Incendie, évacuation, permis de feu, atmosphères explosives (ATEX)
- Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)
- Accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public
- Agent de sécurité privée (CQP, titres professionnels et MAC APS)
- Réactions en cas d'attaque terroriste, secourisme tactique, gestion des conflits

■ Mises en situation

- ↳ Etudes de cas selon les problématiques proposées par le stagiaire (retours d'expériences)
- ↳ Utilisation des documents et développement d'argumentaires sous forme de jeux de rôles

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter